



# COMMUNE DE CARS

## FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

**Mardi 25 avril 2023 à 19h 00**

**A la salle du conseil de la mairie de CARS  
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

**PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Jérôme DURAND**

**POUVOIRS (0) :**

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
25042023-01	CHOIX D'UNE BANQUE POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES	Approuvé à l'unanimité (12 pour)

Le Maire

The seal is circular with a blue border containing the text 'MAIRIE DE CARS' at the top and '(GIRONDE)' at the bottom. In the center, there is a depiction of a church and a landscape, with the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' below it.

La secrétaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 21/04/23  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Vote : Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAIGUE, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Jérôme DURAND**

**ABSENTS EXCUSES (3) : Mmes Caroline LE THOËR, Mrs Nicolas CARREAU et André GIRAUD**

**Pouvoirs (0) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE**

**N°25042023-01**

**OBJET : CHOIX D'UNE BANQUE POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle que le cout des travaux pour la réalisation de la rénovation de la salle des fêtes s'élève à 389 676,53 € TTC (cf. délibération N°30032023-04). Il rappelle les couts annexes de ce projet, les frais de Maitrise d'Œuvre de 28 150 € TTC (cf. délibération N°30032023-03), de mission SPS 2 340 € TTC et mission Contrôle Technique 5 184 € TTC (délibération N°07072022-04). Soit un total de 425 350,53 € TTC pour cette opération de rénovation du Foyer.

**DECISION**

Monsieur le Maire a contacté plusieurs banques pour obtenir des propositions de prêt pour la somme de 300 000 €.

Certaines ont répondu négativement, il s'agit du CREDIT AGRICOLE, dans l'impossibilité actuellement de faire une proposition, du CIC, de la SOCIETE GENERALE et de la BANQUE POPULAIRE qui ne prêtent pas aux communes.

Toutefois la CAISSE D'EPARGNE, la BANQUE POSTALE et le CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST ont fait des propositions. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des propositions.

BANQUES	Propositions
CREDIT MUTUEL	Mail du 11 avril 2023 => Taux 3,75 %
CAISSE EPARGNE	Mail du 20 avril 2023 => Taux 4,29 %
LA BANQUE POSTALE	Mail du 20 avril 2023 => Taux 3,97 %

Le CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST fait la meilleure proposition, Monsieur le Maire propose de retenir cette banque pour le prêt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- **approuve** le projet de financement qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour financer ce projet :
  - Subventions : 78 142,00 €
  - Autofinancement : 47 208,53 €
  - Emprunt à contracter par la Collectivité : 300 000,00 €
  - 
  - Total : 425 350,53 €
  
- **décide** de demander au CREDIT MUTUEL du SUD OUEST un prêt ayant les caractéristiques suivantes :
  - Montant : 300 000 €
  - Taux de base fixe : 3,75 %
  - Durée : 10 Ans
  - Échéance trimestrielle au 30 du mois : 9 028,63 €
  - Frais de dossier : 450 €
  
- **prend** l'engagement de dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST.

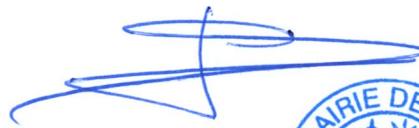
Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,

Le ou la Secrétaire



Xavier ZORRILLA


Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 033-213301005-20230425-2504202301-DE

